



**Direction commerciale**

Paris, le 12 mai 2020

Madame, Monsieur,

A la suite de la régularisation de la déclaration de cessation de paiement de Presstalis la Direction de l'entreprise a demandé mardi 12 mai, lors d'une audience au tribunal de commerce de Paris, l'ouverture d'un redressement judiciaire pour le niveau 1 et d'une liquidation judiciaire sans poursuite d'activité pour une partie du niveau 2 (SAD et Soprocom). Cette demande est le reflet de l'impasse financière dans laquelle se trouve l'entreprise depuis plusieurs semaines.

Initialement prévue le 24 avril, l'audience du Tribunal de Commerce avait été reportée à la demande de l'État en raison de la période de confinement. Ce report nous paraissait également indispensable pour donner du temps aux discussions qui avançaient de façon positive avec les pouvoirs publics, les coopératives et les partenaires sociaux afin de trouver une solution.

Face à l'urgence, la Coopérative des quotidiens a déposé une offre de reprise soutenue par la Direction de Presstalis. Cette proposition est sérieuse et réaliste et permettra au groupe de se réorganiser et de pérenniser son activité de messagerie. Cette offre fera encore l'objet de discussions dans les prochains jours afin d'être complétée et améliorée par les éditeurs de magazines. Beaucoup d'entre eux nous ont déjà fait part de leur intérêt à rejoindre ce projet.

L'ouverture de cette procédure collective aura, comme vous l'imaginez, un impact social important et pourrait affecter dans les prochains jours le fonctionnement de nos activités.

Votre interlocuteur habituel reste à votre disposition.

Nous ne manquerons pas de vous informer de façon plus détaillée dès que possible

Bien cordialement,

**Isabelle Hazard**  
**Directrice commerciale**